

Pièce 6

REPUBLIQUE FRANCAISE



Prefecture de Corse-du-Sud

dossier n° PC 02A 098 11 C0003

date de dépôt : 06 janvier 2011

demandeur : Monsieur PERETTI JULIEN
LAURENT

pour : Réhabilitation de trois ruines en
bâtiment d'accueil polyvalent ou hébergement
touristique

adresse terrain : SAPARELLA SOTTANA, à
Coti-Chiavari (20138)

ARRÊTÉ accordant un permis de construire au nom de l'État

Le préfet de Corse-du-Sud,

Vu la demande de permis de construire présentée le 06 janvier 2011 par Monsieur PERETTI JULIEN LAURENT demeurant LOTISSEMENT PRUNELLI 2 lieu-dit LA ROCADE VILLA 22. Cauro (20117).

Vu l'objet de la demande :

- pour Réhabilitation de trois ruines en bâtiment d'accueil polyvalent ou hébergement touristique ;
- sur un terrain situé SAPARELLA SOTTANA, à Coti-Chiavari (20138) ;
- pour une surface hors-œuvre nette créée de 348 m².

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la carte communale approuvée le 12 mai 2010 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le président de la commission départementale pour l'accessibilité en date du 10/02/2011 ;

Vu l'avis du syndicat départemental d'énergie de la Corse du sud en date du 16/02/2011 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 06/01/2011

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Le 03 Mars 2011.

Le préfet.